



FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE

APPEL À PROJETS

20 MAI - 21 JUILLET 2024

Soutenir les actions de
préservation et de restauration
du patrimoine naturel de nos territoires



Candidatez sur www.fondation-ca-paysdefrance.org

Préservons notre patrimoine naturel

Fondation pionnière née dans les années 80, la Fondation Crédit Agricole Pays de France soutient tout type de patrimoine, qu'il soit mobilier, immobilier ou industriel. Elle a également dès ses origines pris le sujet du patrimoine naturel très à cœur.

À travers le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole la Fondation a décidé de renforcer ses engagements, en faveur de l'environnement et du climat. La Fondation s'engage avec le Groupe Crédit Agricole et amplifie ses actions contribuant à la mise en valeur de l'environnement et à la transmission aux générations futures de ses ressources.

Ce nouvel appel à projets s'appuie sur l'écosystème du Crédit Agricole et de ses structures de mécénat pour identifier et accroître le rayonnement des projets qui permettront de préserver et valoriser durablement le patrimoine naturel de nos régions.

400 000 €, c'est le montant de la dotation globale de l'appel à projets en 2024

Environ 30 projets seront accompagnés via cet appel à projets. Le Jury se réserve cependant la possibilité de choisir plus ou moins de projets, en fonction de leur nombre et de leur pertinence. En fonction des projets reçus, le jury pourra désigner des projets « Coup de cœur ».

Qui peut candidater ?

Les structures d'intérêt général éligibles au mécénat (associations, collectivités, ...) **disposant d'un rescrit fiscal** sont invitées à proposer des projets entrant dans le thème et l'un des deux axes. Retrouvez tous les critères de sélection et d'exclusion sur la page dédiée de notre site Internet.

Comment candidater ?

Le dépôt de projets est accessible uniquement via le site Internet de la Fondation jusqu'au 21 juillet 2024.



Thématique

SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE NATUREL DE NOS TERRITOIRES.

Axe 1 : protéger ou restaurer la biodiversité et les écosystèmes.

- Spécificités géologiques et géographiques (cascades, grottes falaises, bocages ...).
- Zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées.
- Zones humides.
- Le littoral et les écosystèmes aquatiques.

Axe 2 : favoriser la biodiversité et la protection des écosystèmes en restaurant les jardins, parcs, espèces rares & anciennes à forte dimension patrimoniale et historique.

- Jardins botaniques.
- Compositions architecturales et végétales.
- Arboretums.

Les projets ayant une dimension pédagogique et de sensibilisation **en plus** des actions concrètes de préservation et de restauration seront privilégiées.

Les étapes de l'appel à projets

Du 20 mai au 21 juillet 2024 inclus

Dépôt des projets en ligne

Jusqu'au 10 septembre

Première étape d'instruction

Jusqu'au 23 octobre

Deuxième étape d'instruction



17 décembre 2024

Jury final



Qui sommes-nous ?

A propos de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France. Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Crédit Agricole Pays de France s'engage, depuis 1979, avec les Caisses régionales et les filiales du Crédit Agricole, en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel portés par des acteurs locaux, associatifs et publics, partout en France.

Son objectif est de contribuer à la vitalité des territoires par la mise en valeur d'un patrimoine créateur d'activité culturelle, touristique et socioéconomique. En 2023, elle a ainsi accompagné plus de 79 projets pour un montant de 2,24 millions d'euros de subventions.

Pour plus d'informations :
www.fondation-ca-paysdefrance.org

Fondation Crédit Agricole Pays de France. Siège : 48 rue
La Boétie 75008 Paris - Fondation reconnue d'utilité
publique par décret du 5 décembre 1983.



**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE**

